

Compte rendu de la séance du mardi 25 janvier 2022

Présents : Michaël BIANCARDINI, Mehdi BENKELFAT, Gisèle BOUTIN, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bernard CREISSENT, Dominique FORT, Anthony LAGARDE, Laurane MANAS, Roseline PRADEILLES, André ROUX

Absents ayant donné procuration : Suzette BOUTONNET à Roseline PRADEILLES, Guy CLAVEYROLES à Marie-Thérèse CHAPELLE

Absents : Serge LAPIERRE, José LOUREIRO, Sarah PRIEUX

Secrétaire de la séance : Roseline PRADEILLES

Rajout d'une délibération : nouvelle organisation du temps de travail des agents : vote 12 voix POUR.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2021

Vote 12 voix POUR

2) Achat d'un tracteur et de ses accessoires

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un tracteur avec une largeur adaptée aux ruelles des villages. Cet engin sera équipé d'une lame de déneigement, d'une saleuse, d'un godet, d'un balai. Le montant de cette acquisition s'élève à 62 638.54 € HT.

Le plan de financement se présente comme suivant :

Montant de cette acquisition estimé HT.....	62 638.54 €
Subvention de l'Etat (DETR) 60 %	37 583.12 €
Part communale.....	25 055.42 €

Vote 12 voix POUR

3) Aménagement d'une salle de repos pour la classe maternelle

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal que l'effectif scolaire a augmenté notamment les enfants de maternelle et actuellement il y a un manque important de place pour la sieste de ces enfants.

Madame la Maire propose d'aménager les combles de la maternelle pour disposer de plus d'espace pour créer une salle de repos pour la sieste des élèves de la petite section de maternelle. Le montant de ce projet s'élève à 26 380.20 € HT.

Le plan de financement se présente comme suivant :

Montant des travaux estimé HT.....	26 380.20 €
Subvention de l'Etat (DETR) 50 %	13 190.10 €
Subvention du Conseil Départemental (30%)	7 914.06 €
Part communale.....	5 276.04 €

Vote 12 voix POUR

4) Temps de travail (1607 heures)

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1 607 heures.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1 596 heures arrondi à 1 600 heures
+ Journée de solidarité	+ 7 heures
Total en heures :	1 607 heures

Vote 12 voix POUR

5) Contrats territoriaux 2022-2025 : Fiches projets déposées

Présentation par Madame la Maire des fiches déposées :

- Création de 2 logements à la Collégiale : 251 000 € (Montant de subvention demandée : 114000 €)
- Rénovation de 2 logements sur Cocurès : 9 650 € (Montant de subvention demandée : 2895€)
- Aménagement d'une salle de repos pour la classe maternelle : 26 380.20 € (Montant de subvention demandée : 21 104 €)
- Parvis de la Chapelle Saint Saturnin : 30 000 € (Montant de subvention demandée : 24 000€)
- Création d'un terrain multisport derrière la salle polyvalent de Bédouès : 46 000 € (Montant de subvention demandée : 36 800€)
- Aménagement des abords de la salle communale de Bédouès : 40 000 € (Montant de subvention demandée : 16 000 €)

6) Compte-rendu des réunions

- Conseil syndical mixte Lozère numérique : compte rendu fait par André ROUX
- Communauté de Communes : office du tourisme : compte rendu fait par Marie-Thérèse CHAPELLE

7) Questions diverses.

- réclamations :

- 1) Suite à l'aménagement du clos, une habitante de Cocurès s'interroge sur la difficulté de sortie du chemin du cimetière.
- 2) Un habitant de Cocurès se plaint d'abolements constants de chiens place de la Croix
- 3) Un membre de l'association Renc'art a informé la mairie de la remise en marche du chauffage dans sa salle et de marques de coups de ballons sur les portes.

- Courrier de l'association « Les Cynorrhodons » du 23 décembre 2021.

Trois membres de l'association présents en fin de conseil, Mme Usson, Mme Labaume, M. Simonet ont pu faire part de leurs réclamations concernant le chantier en cours sur la ZA de Cocurès, (permis de construire accordés alors que le permis d'aménager n'était pas valide, implantations des bâtiments ne correspondant pas aux permis d'aménager, non-respect des courbes de niveau, non-respect des zones à protéger, non-respect des volumes remblai/déblai, hauteur des murs etc. ...)

La municipalité a pris acte de leurs réclamations et leur a demandé de lui adresser par courrier la liste précise des éventuelles non-conformités et leurs localisations. Ce courrier sera transmis à la communauté de communes et aux services de la DDT ayant les compétences techniques.

Séance levée à 20h15

Vu Mme la Maire

Vu la secrétaire